L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 16 JANVIER 1875.

Onze Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 16 JANVIER

PARTIES A LA BOURSE DE CE JOUR.

[illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

[illegible]

Une revanche qui reste aux coutumiables.

[illegible]

Un précédent Congressionnel.

L'objection présentée contre la manière dont la Chambre des représentants de la Louisiane s'est organisée le 4 janvier, a déjà été réfutée victorieusement par la citation de l'article de la Constitution qui accorde à la Chambre le droit de s'organiser et par les précédents établis par les radicaux eux-mêmes en Louisiane. Les annales du Congrès offrent un précédent analogue.

En 1839, la Chambre des représentants à Washington était restée quatre jours sans pouvoir s'organiser. Le greffier ne prétendait pas faire autre chose que ce que ses prédécesseurs avaient fait, "appeler le rôle des membres élus pour organiser la Chambre." Mais il ne pouvait le faire que du consentement unanime de la Chambre qui, de par la Constitution, a le pouvoir de s'organiser elle-même. Or, la Chambre refusait de permettre au greffier de déterminer, en appelant le rôle, quels étaient les membres qui avaient le droit de siéger.

Le quatrième jour, la Chambre en proie à une vive agitation, n'avait pas encore pu s'organiser ; c'est alors que M. Rhett, représentant démocrate de la Caroline du Sud, fit, à la suite d'un appel au calme, la motion de nommer M. Adams, membre du parti whig, orateur provisoire ; M. Adams était le plus ancien membre de la Chambre. Ayant fait la motion, il la soumit lui-même au vote et déclara la motion adoptée. M. Rhett proposa alors que M. Williams, de la Caroline du Nord, le plus ancien membre après M. Adams, et lui-même fussent nommés comme comité pour escorter M. Adams au fauteuil, ce qui fut fait sans opposition. M. Adams prit place au fauteuil et la Chambre put facilement s'organiser d'une façon permanente.

Ce précédent a une grande importance et il sera sans doute invoqué dans les débats qui auront lieu au Congrès.

LE SECOND ACTE DE LA CONSPIRATION.

S'il est vrai, comme le disent des dépêches spéciales de Washington, que la majorité républicaine du Congrès, réunie en caucus, ait résolu de reconstruire six Etats du Sud, ce sera le second acte de la conspiration que nous avons signalée et qui a pour objet de contrôler le vote de ces Etats dans l'élection présidentielle de 1876 et probablement d'écarter du prochain Congrès tous les représentants de ces Etats.

Nous attendrons de plus amples informations pour revenir sur cette nouvelle phase de la révolution entreprise par Grant. Voici le chiffre des votes présidentiels de ces Etats :

Alabama	5
Arkansas	4
Floride	3
Georgie	9
Caroline du Nord	7
Louisiane	6
Total	37

LA PRESSE AMÉRICAINE ET GRANT. — A Philadelphie sur quinze journaux quotidiens et sept hebdomadaires il n'y en a que deux qui aient osé approuver les récents exploits militaires de Grant en Louisiane. C'est [illegible] la proportion dans laquelle se [illegible] dans tout le pays, les feuilles qui soutiennent le Président. A New York, il n'y a pas un seul journal indépendant qui ait approuvé l'intervention militaire.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Le répertoire étendu de Mlle Lucile Western permet à M. Bidwell de présenter aux habitués de son théâtre un spectacle nouveau tous les soirs. "Oliver Twist" avait été choisie pour hier soir, et n'a pas obtenu moins de succès que les pièces qui l'ont précédée. Mlle Western comme Nancy Sykes et M. H. Whalley comme Bill Sykes ont rivalisé de verve et d'entrain et ont été également applaudis.

Aujourd'hui, en matinée, et ce soir, même spectacle.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. — A la demande générale, la comédie de "Monsieur Alphonse" a été jouée hier soir, et le sera encore une fois, aujourd'hui, en matinée. Cette demande du public est, à notre avis, un compliment flatteur que méritait la troupe de New-York. Nous annonçons encore, non sans regret, la représentation finale de son engagement. Cette troupe pendant son court séjour dans notre ville a su gagner la faveur de tous, et son départ prochain causera dans nos amusements un vide qu'il sera difficile de combler. Notre public conservera cependant ses sympathies à Mlles Georgie Langley, Ada Mark, Lizzie Maddern, à MM. Boniface, Porter, Hawk et à tous les acteurs de cette troupe dont l'organisation est si parfaite.

THÉATRE ST. CHARLES. — La représentation de "l'Article 47" hier soir, a eu bien un bénéfice de Mlle Ada Gray. Le public tient la bénéficiaire en haute admiration et le lui a prouvé, hier soir encore, en lui prodiguant de nombreuses marques de sympathie. Mlle Gray donne demain sa dernière représentation au "Vieux Drury" et espère y trouver la foule.

Nous avons reçu hier la visite du directeur de la troupe de combinaison Lardner, la troupe qui doit succéder à celle de Mlle Gray. Un journal de Memphis, dans son compte-rendu d'une des représentations de cette troupe, en fait les plus grands éloges. Cette troupe qui nous vient précédée d'une grande réputation, fera ses débuts lundi, dans "Marie Antoinette".

THEATRE DE L'OPERA.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

Au Public.

La situation actuelle du pays et conséquemment le chiffre même auxquelles étaient tombées les recettes, ayant rendu impossible pour moi la poursuite de l'exploitation de l'Opéra, j'ai dû annoncer à mes artistes et à ses employés, qu'après une lutte longue et bien rude, force m'était de renoncer à la direction momentanément. En dépit mes ressources étaient toutes épuisées, et je me trouvais en présence d'un arriéré que je ne pouvais plus payer. Les artistes se sont alors constitués en société, et j'ai le bon espoir qu'alors organisés ils obtiendront un résultat à peu près satisfaisant. Je ne saurais trop les recommander aux sympathies de la presse et de notre ci-devant public, dont ils sont dignes et par leur position actuelle, et par leur talent et par leur honorabilité.

Je vous adresser immédiatement à mes abonnés une lettre par laquelle je me reconnaîtrai leur débiteur pour sept douzièmes environ de leur souscription, c'est-à-dire la somme équivalant au nombre de représentations dues encore par mon administration.

15 janv. 75 L. PLACIDE CARONGE.

☞ Les buveurs de thé ne doivent pas manquer d'aller faire une visite au grand dépôt de thé rue du Camp 5, à une porte de la rue du Canal.

Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Il y a trois gros lots
Qui sortiront du tirage à numéros simples
Qui sortiront du tirage à numéros simples
Qui sortiront du tirage à numéros simples
De la loterie de la Louisiane, aujourd'hui,
De la loterie de la Louisiane, aujourd'hui,
De la loterie de la Louisiane, aujourd'hui.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café gaulois qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Souvenez-vous bien
Souvenez-vous bien
Souvenez-vous bien
Qu'à la loterie de la Louisiane
Qu'à la loterie de la Louisiane
Qu'à la loterie de la Louisiane
On gagne des gros lots.
On gagne des gros lots.
On gagne des gros lots.
On gagne des gros lots.

☞ La plupart des journaux annoncent qu'une ordonnance de non-lieu a été rendue dans l'affaire du Comité de l'Appel au peuple. Deux sortes de prévenus étaient compris dans cette affaire. Les uns, simples affiliés à un comité de propagande politique, les autres, organisateurs et directeurs de ce comité, mais convertis par leur mandat de députés ou par leur situation de dignitaires dans la Légion d'Honneur.

On affirme, dit le *Moniteur*, que M. Saillantie, le procureur général près la Cour de Paris, dans un rapport au garde des sceaux, a établi qu'il n'y avait pas lieu d'adresser une demande en autorisation de poursuites aux pouvoirs compétents contre ces derniers. Quant aux autres, ils ont été, en vertu de ces conclusions, l'objet d'une ordonnance de non-lieu judiciaire.

[illegible]

OPÉRA.

La situation politique et financière de notre malheureuse Louisiane ne s'est point améliorée, comme on se plaisait à l'espérer, il y a quelques mois, et chaque jour de nouvelles victimes succombent sous le poids des tristes conditions d'existence qui nous sont faites. Une lettre de M. Placide Caronge publiée dans *l'Abeille* d'aujourd'hui, et sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, annonce qu'atteint à son tour par l'état déplorable des affaires, il se voit obligé de renoncer momentanément à la direction du théâtre de l'Opéra.

Nos regrets personnels suivent M. Placide Caronge dans son infortune et se retraitent et nous souhaitons ardemment qu'il recommence bientôt le combat de la vie sous des auspices plus favorables.

Nous apprenons en même temps, par une lettre de M. de Joly, régisseur, que les artistes se sont associés pour continuer, sous la direction de M. Momas, l'exploitation de notre théâtre lyrique. Le public, cela ne fait pas le moindre doute, se réjouira avec nous de cette bonne nouvelle. Les artistes de l'Opéra ont droit aux sympathies de notre population, et ce droit devient, en quelque sorte, sacré dans la situation critique où ils se trouvent placés. Nous connaissons l'excellent cœur des habitants de notre ville, et nous sommes persuadé que chacun se fera un point d'honneur de venir en aide à M. Momas, pour lui faciliter la tâche qu'il a si courageusement entreprise et à laquelle se rattachent les intérêts d'un si grand nombre de personnes.

Nous conjurons nos aimables Louisianaises de donner le bon exemple, en se portant en foule à la Matinée d'aujourd'hui, où on donnera le *Songe d'une nuit d'Eté*, d'Ambroise Thomas.

La seconde représentation de *Robert le Diable* aura lieu ce soir. La soirée de mardi a été consacrée à la reprise de ce grand opéra de MM. Meyerbeer et Scribe. Le rôle brillant et expansif de Robert est très favorable aux moyens de M. Cirelli. Il a fait ressortir avec beaucoup de bonheur le caractère de Bertram avec une vigueur d'intonation qui seul le vaut. Il a été chaleureusement applaudi dans le duo du troisième acte : "Ah! l'honnête homme." Mlle Anna Verchen est une Alice dont le public a paru fort content. Sa voix a assez d'ampleur que forte, son jeu expressif, saura tout toujours des suffrages de ses auditeurs.

M. Cirelli et Mme Dumonthi ont bien rendu la seconde scène du quatrième acte; elle n'est pas la moins difficile de la pièce, comme on sait. La cavatine: "Robert tu que j'aime," est, ce que Mlle Dumonthi a mieux chanté.

Mlle Sarlet, la première danseuse, a remporté un vrai triomphe dans la scène de séduction. Elle y est, en effet, ravissante. La Nouvelle-Orléans n'a jamais vu danser aussi gracieuse, *leura, si gracieusement*.

A. M.

PETIT ÉCHANTILLON D'HOMERA. — Un des banquiers de l'Opéra nous adresse une lettre dans laquelle il émet l'opinion qu'un des moyens les plus efficaces d'attirer la foule à ce théâtre serait de modifier le genre des représentations du soir.

Sans avoir rappeler aux lecteurs de tous, nous pensons qu'une réduction dans les prix serait, en effet, suivie de bons résultats. Mais quant aux chiffres, nous croyons que c'est la spécialité de notre administrateur, dont la solution exige beaucoup de réflexion, et qu'il vaut mieux s'en référer à l'expérience de M. Momas et de ceux qui l'entourent.

☞ Avec 60 cents vous pouvez acheter une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Il ne vous reste que cette matinée
Il ne vous reste que cette matinée
Il ne vous reste que cette matinée
Pour acheter votre billet
Pour acheter votre billet
Pour acheter votre billet
Dans le grand tirage à numéros simples
Dans le grand tirage à numéros simples
De la loterie de la Louisiane.
De la loterie de la Louisiane.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une liste additionnelle d'assassinats.

Nous avons publié déjà une liste des meurtres commis à la prison de paroisse depuis deux ans, pendant le terme du capitaine A. Fionayé, le gouverneur de Kellogg et depuis l'entrée de l'administration du général Emory.

Cette liste est considérable qu'elle fut n'était pas complète, car il restait une quarantaine de prisonniers dont voici les noms avec l'indication de leur couleur politique :

McNamara, blanc.
T. J. Nichols, blanc, radical.
Wesley, de couleur, radical.
Hamilton, de couleur, radical.
Wm. Johnson, blanc.
John Martin, blanc.
John Lewis, blanc, radical.
Horace Hall, homme de couleur.
Ed. Coleman, blanc.
Wm. A. Miller, blanc.
Henry Meier, blanc.
Richard Berry, blanc.
Paul Smith, de couleur, radical.
Guillaume Blessey, blanc, radical.
Jacques Delmare, blanc, radical.
Gus Potter, de couleur, radical.
Lucy Scott, femme de couleur.
Henri Pembleton, blanc, de la paroisse Rivière Rouge.
W. A. Dill, blanc, radical, de Natchitoches.
A. M. Duport, de couleur, radical.
A. J. Lortaire, de couleur, radical.
Louis Evergne, de couleur, radical.
Anatole Jacquet, blanc.
James Clarke, garçon, blanc.
Jules Magnon, blanc.
Cas Ferdinand, de couleur, radical.
William Thomas, de couleur, radical.
Richard Mass, de couleur, radical.

Un vol audacieux dans le magasin de Danziger & Cie.

Il y a longtemps que nous ne cessons de dire que la police métropolitaine est bien le corps le plus inepte qui soit possible de trouver. Quelques hommes capables et consciencieux avaient réussi à s'y glisser ; mais les fils de Thespis qui constituent la majorité du Bureau des commissaires les ont toujours éliminés avec un zèle extrême en s'apercevant de leur présence.

La conséquence en est que les voleurs abondent à la Nouvelle-Orléans et que s'ils ne pillent pas plus souvent les maisons, c'est que connaissant la pauvreté générale, ils craignent d'en être pour leurs frais.

Heureusement que les propriétaires des grands magasins ont organisé une patrouille à eux en employant des agents spéciaux, afin de parer, tant bien que mal, à l'incurie de la police métropolitaine. De cette façon seulement ils réussissent à avoir un peu de sécurité.

Dans la nuit de jeudi, deux nègres sont entrés par escalade dans le grand magasin bien connu de Théodore Danziger & Cie, No. 203 rue du Canal, et ont enlevé une grande quantité de soieries dont la valeur peut être fixée à $5,000.

La maison Danziger aurait certainement perdu ces marchandises sans la vigilance d'un gardien spécial, M. William McIntyre.

Faisant sa ronde rue du Canal, il a remarqué un cab qui stationnait devant le magasin Danziger, et quelques minutes après il a vu deux hommes s'élancer dans le véhicule. Le cocher a fouetté son cheval qui est parti à fond de train, se dirigeant du côté de la rue des Remparts. M. McIntyre n'a pas perdu un temps considérable, courant jusqu'à l'encoignure Canal et Rampart, il a sauté dans un cab, a réveillé le cocher qui dormait sur son siège et lui montant l'autre cab qui avait tourné le coin de rue Remparts se trouvait alors près de l'encoignure Conti, il lui a ordonné de le suivre.

Se voyant poursuivis, les hommes qui étaient entrés dans le premier cab en sont descendus et se sont engagés rue Conti. Ayant remarqué qu'ils n'avaient pas de paquets à la main, McIntyre ne s'est acharné que plus à la poursuite du cab, qu'il a pu distancer près du marché Poydras. Appelant aussitôt un agent de police à son secours, il a pris le chemin au fuyard et il est parvenu à l'arrêter.

Le prisonnier a déclaré s'appeler Abraham White, cocher du cab portant le No. 61. Il a été conduit à la station du premier precinct, accusé de complicité dans un vol. Sous les coussins du cab on a trouvé quatre paquets de soieries.

Peu de temps après M. McIntyre redescendait la rue des Remparts avec le policier Côtes à ses trousses deux nègres au [illegible] Ferdide, qu'il a reconnus immédiatement comme étant les voleurs qu'il avait poursuivis. McIntyre les avait désarmés et chargeant chacun de deux paquets de soieries, les a conduits à la station de police.

Après avoir fait le tour du quartier, M. McIntyre a été informé que les voleurs avaient abandonné la partie bien vite, il paraît qu'ils s'en sont allés à pied, car on ne trouve pas de voiture dans le voisinage.

Au grande surprise, il a trouvé les deux prisonniers qu'il avait laissés [illegible] dans le vestibule de la station de police.

Le policier ayant reçu pour toute récompense qu'un moment où il s'apprêtait à procéder au voleur, un individu lui avait jeté sur la tête un sac rempli de [illegible] avec une masse en fer qui l'avait [illegible].

Pour confirmer l'histoire de l'agent, on a trouvé à quelque pas de là un sac [illegible] en fer dont se servent les voleurs pour ouvrir les portes, que l'honnête du métropolitain avait jeté à terre [illegible] pendant la lutte.

Revenant rue du Canal, M. McIntyre a découvert que les deux voleurs avaient escaladé la véranda de la maison Danziger et avaient brisé un chassis de deux centres dans le magasin au moyen de pots des rumeurs par le même [illegible].

MOUVEMENT A LA MAISON DE VILLE.

Les législateurs radicaux [illegible] Nouvelle-Orléans.

On se serait cru hier, au 3 janvier, se trouvant devant l'Hôtel de Ville. Les portes avaient été fermées de bonne heure et barricadées ; les sentinelles avaient été doublées et toute la compagnie de soldats des Etats-Unis était sur pied, comme en prévision d'une attaque.

Curieux de connaître la cause de ce remue-ménage, nous avons été aux informations et nous avons appris que le Président voulait isoler les membres de la Législature ramachée, de les garder prisonniers, pour empêcher qu'ils eussent l'occasion de se mettre aux enchères et pour [illegible] les acheteurs.

Kellogg, nous assure-t-on, se flatte en ancienne façon de la vertu des "honnêtes gens" de sa Législature, et cependant il croit prudent de mettre un mur entre la tentation et eux. La [illegible] est pitoyable.

Ce compart consiste en une centaine de soldats fédéraux avec artillerie à bronches, renforcés par toute cette milice [illegible] vingt cinq à trente [illegible] cinq à six cents nègres appartenant à l'immortel corps de Sheridan, Jackson Campbell. Il y a les yeux un certain nombre de portes de [illegible] deux pouces d'épaisseur qui ne [illegible] qu'à ceux qui peuvent prononcer le mot magique. Les Législateurs de M. Kellogg sont encagés, [illegible] à des proliférés qu'on ne peut voir [illegible] distance.

On gagne du reste, [illegible] lands de pieds et surtout ils [illegible] intolérable.

Malgré toutes ces précautions, cependant, notre pseudo gouverneur n'est pas rassuré. Il soupçonne les hommes qui ont les mêmes principes que lui, et il a [illegible] dire que quelque Lignerat Blanc [illegible] d'argent, le renouvelle le procès de Judas quand il séduisit Dante et [illegible] en pièce d'or dans un [illegible] d'Etat.

Les pauvres diables de représentants sont furieux, mais ils dissimulent [illegible] d'avoir l'air plaisant [illegible] ragent leurs chefs à leur [illegible] ce qui est un obstacle entre [illegible] eux.

Lowell, Hahn et d'autres qui [illegible] plus heureux, prétendent, [illegible] la vérité, tout en regrettant [illegible] un vote de plus on de moins pour [illegible] telle ou telle mesure [illegible] beaucoup d'argent.

Les cordons de la farce, [illegible] malheureux Demas et Jones qui [illegible] cette réclusion générale par [illegible] intempestives, [illegible] dédommager en faisant des [illegible] certitudes, où le nom de l'[illegible] prononcé ; mais ce ne sont [illegible] renseignement que ces parties, et [illegible] pas, comme disent les Yankees [illegible].

A propos, on nous rapporte que [illegible] hier, en pleine séance, [illegible] contremont, au sujet de [illegible] graphe sur le cas de M. Levy [illegible] ta, matelot.

Cet incident nous apprend que [illegible] C'est que Demas sait lire ; nous [illegible] sort de l'ignorer complétement [illegible] vant.

On imagine bien que nous n'allons [illegible] répéter les paroles d'un Demas, nous avons déjà fait trop d'honneur [illegible] nonsensant quelques lignes [illegible] nous sommes bien enfant [illegible] taines gens, plus.... [illegible] que chanta, et nous condescendons pour la dernière fois à lui faire [illegible] le honneur en lui disant ceci :

Qui pense énormément de mal de soi et qu'il en dise même si cela le fait plaire, mais qu'il ne s'avise jamais d'en dire du bien, car nous considérerons [illegible] stats sa bouche comme un [illegible] et notre crainte avoir laissé [illegible] une dans honnêtes gens.

Les Rodey.

Le nom de cette femme trop notoire revient encore une fois et bien malgré nous sous notre plume.

On se souvient qu'elle avait été accusée il y a quelque temps, accusée d'avoir mis le feu à la maison qu'elle habitait, [illegible] les rues Dauphine et Bourgogne.

Elle a comparu hier après-midi devant la Cour municipale du second district, [illegible] réponse à cette accusation.

Elle est défendue par MM. A. Quesada et Smith et l'Etat est représenté par [illegible] R. B. Foreman.

Les témoins à charge ont été entendus hier ; ils sont au nombre de quatorze ; leurs dépositions sont [illegible] incomplète.

La cour s'est ajournée à neuf heures du soir seulement, et l'examen préliminaire continuera aujourd'hui. Les [illegible] par la défense seront alors [illegible].

Injonction contre la ville.

Une injonction a été [illegible] devant la Cour dite Supérieure de District, [illegible] par le pseudo-juge Hawkins, [illegible] l'administration de la ville la [illegible] licenses en le droit de les percevoir, [illegible] mot, lui défendant de mettre à [illegible] ordonnance portant [illegible] donnance pour pourvoir à [illegible] efficace des licences de 1875.

Rejeté au pied de la rue Bourbon.

Les eaux hautes de l'année dernière ont déterminé un étoulli considérable [illegible] levée au pied de la rue Dumaine, et l'administrateur Burke du département des améliorations s'occupe activement [illegible] faire combler la crevasse qui [illegible] dite.

Quarante-sept charrettes de terre ont été jetées déjà dans le gouffre [illegible] pas encore rempli.

Un voleur arrêté.

Les agents de service [illegible] Harris, ont arrêté, hier après [illegible] quatre heures et demie, un certain [illegible] Hogan qu'ils accusent d'être un [illegible] leurs qui était entré avant-hier [illegible] le magasin de Théodore Danziger & Cie, No 203 rue du Canal.

Incendie.

Vers huit heures et demie, hier soir, le feu a couvé dans une maison en bois à un étage, sise au No 575 rue des Magnolias, appartenant à M. Lodgen et occupée par M. Delénor.

Le feu a été éteint, cependant, sans qu'il y ait eu besoin de donner l'alarme et les dégâts ne dépassent pas $100.

Une querelle.

Hier après midi 3 trois nègres, deux hommes nommés M. Harris et M. Wellis se sont pris de querelle sur la rue à pied de la rue Lafayette.

Le résultat a été un coup de couteau reçu par le dernier, qui a été [illegible] blessé.

Harris a été arrêté et mis sous les verrous à la station du port.

Attaque nocturne.

Un homme du nom de J. McCherry, passant hier soir, vers neuf heures et demie, au coin des rues Julia et Franklin, a été attaqué par plusieurs hommes qui [illegible] sont inconnus. L'un de ces agresseurs lui a tiré un coup de pistolet, [illegible] grièvement. McCherry a été [illegible] à l'hôpital de Charité.

TEMPERATURE.—Le 15 janv. 1875.

Thermomètre de C. DUMAIS, opticien.

Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M. 50	10
12 M. 55	12
3 P. M. 56	13
6 P. M. 55	12

A LA LETTRE.—Liquidation [illegible] dessous du prix coûtant, [illegible] Jos. B. Hubbard, établi [illegible] coin des rues Remparts et [illegible] cause de retraite.

☞ Avec 60 cents vous [illegible] une livre de bon thé au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

Au public.

Le grand tirage de la loterie de la Louisiane [illegible] MERIT ROCHAIN, le [illegible] 1875, [illegible] dessus les [illegible]

Seulement 10,000 coupons.
Prix du billet, $10, coupon compris.

Le public est invité à [illegible] personnes d'ouvrages à faire [illegible]

Renseignements [illegible]

[illegible]

Ver. MAIGNAN,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
[illegible]
22 et 24 Rue Bienville 22 et 24

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.
New York. New Orleans.

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Banque Nationale de l'Etat.

Avis.

HICHARD FROTSCHER

Association d'Assurance.

Demande d'emploi.

J. E. D'HEMECOURT

LA CÉLÈBRE
Mme LEONCE

Assurance de la Mobile
Capital Total $1,000,000.
Mobile Fire Department Ins. Co.

L. GIROT,

A. BONNET,

Si vous cherchez la perfection dans le
THÉ OU LE CAFÉ
Grand dépôt de thé de la Chine
ET DU JAPON,
Rue du Canal.
Rafraîchissements pour la famille.
CHEZ
GODCHAUX,
Ventes rapides et légers bénéfices!

MICHEL LION
AUX
CENT MILLE PALETOTS,
197 et 199 Vieille-Levée,
Grande magasin d'habillements
[illegible] faits pour hommes et jeunes gens.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULON,
[illegible] VIEILLE-LEVÉE
Entrepôt de tapis et de toiles cirées
ELKIN & CO.,

Aux Dames.

HORTICULTURE.

HORTICULTURE.

M. MIQUELME,
FABRIQUE DE CIGARES,

L. S. ARNY,

Groceries à vendre.